

Arrondissement de La Flèche

Commune de VILLAINES SOUS MALICORNE

Procès-Verbal de la séance du jeudi 09 novembre 2023

Date de convocation : L'an deux mil vingt-trois, le neuf novembre à vingt heures trente, 02 novembre 2023 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Laurent HUBERT Maire.

Date d'affichage : 02 novembre 2023
Étaient présents : Mesdames et Messieurs Laurent HUBERT, Christelle PHILIPPE, Joël BIGNON, Marie-Jo ROUAULT, Jean-Marie PRECHAI, Gervais COMPAIN, Marie-Laure MÉTIVIER, Christelle DOLBEAU, Laurence COSNARD Christophe PERDRIX, et Virginie CARRÉ formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de membres

- en exercice : 15
- présents : 11
- votants : 11

Absents excusés : Daniel GUÉRINET, Jean-Marie CHALOIGNE, Christelle LEVILLAIN et Tony BERTRON.

Absent : Néant.

Ordre du jour : -1*- Demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) ; -2*- Répartition des Taxes foncières 2023 aux locataires de l'immeuble commercial ; -3*- Remboursement des taxes d'ordures ménagères : Répartition pour les locataires des logements communaux ; -4*- Versement subvention TCAV 2024 ; -5*- Personnel communal : chèque cadeau ; -6*- Service Assainissement : tarifs redevance assainissement 2024 ; -7*- Acquisition quai et cave de la gare ; -8*- Décisions Municipales ; -9*- Remboursement de frais à une élue ; -10*- Cérémonie du 11 novembre 2023 ; -11*- Organisation du spectacle-goûter des aînés du dimanche 26 novembre 2023 ; -12*- Comptes rendus : Commissions et travaux en cours ; -13*- Informations communautaires ; -14*- Questions diverses.

Secrétaire : En vertu de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Marie-Laure MÉTIVIER comme secrétaire de séance.

2023-11-01 : DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX-DETR :

Le Maire présente l'appel à projets préfectoral pour l'attribution de la DETR et de la DSIL (Dotation pour le Soutien à l'Investissement Local) daté du 12 octobre 2023 qui détaille les rubriques des opérations éligibles à la DETR-DSIL.

Le Maire explique que le "Jardin de la Mission" pourrait être aménagé avec des structures de jeux éducatives pour les enfants et adolescents dans cet espace paysager urbain accessible aux personnes à mobilité réduite.

Après délibération, à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et / ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, pour l'année 2024 le projet susceptible d'être éligible est :

1 – Création et aménagement du jardin de la Mission, espace paysager urbain.

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

<i>Origine des financements</i>	<i>Montant € HT</i>
Maître d'ouvrage	24 279,90
Fonds Européens (à préciser)	
DETR et /ou DSIL	24 279,90
FNADT	

Conseil Régional	
Autre collectivité (à préciser)	
Autre public (à préciser)	
Fonds privés	
TOTAL	48 559,80

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la DETR, DSIL, DSIL relance et/ou DSIL rénovation énergétique pour l'année 2024
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

2023-11-02 : RÉPARTITION DES TAXES FONCIÈRES 2023 AUX LOCATAIRES DE L'IMMEUBLE COMMERCIAL SITUÉ AU "2 RUE DU MAINE" :

Monsieur Le Maire explique au conseil municipal que, d'après l'article 6 – Obligations des preneurs, – Impôts et charges locatives ou bien Charges et conditions – Impôts divers, les locataires des baux commerciaux sont redevables des taxes foncières et d'ordures ménagères leur incombant.

Il rappelle la délibération du conseil municipal n°2022-11-02 du 09 novembre 2022 fixant la répartition des taxes foncières 2022 aux locataires de l'immeuble commercial du "2 rue du Maine".

Pour 2023, la répartition sera réalisée pour les quatre commerces : la boucherie épicerie, la boulangerie-pâtisserie, le salon de coiffure et le restaurant. Le Maire présente un tableau avec des simulations d'augmentation de 0, 1 et 2 % de la part de taxe foncière demandée pour l'année 2022. Le calcul proposé par les services fiscaux de La Sarthe aboutit à une base taxable de 46,34 % pour 2023 (taxe foncière commune : 40,49 % plus taxe foncière communauté de communes du Pays Fléchois : 3,90 % plus taxe GEMAPI : 0,599 % = 44,989 %, multipliées par 103 % de frais de gestion = 46,34 %, plus taxe ordures ménagères (OM) : 10,22 % multiplié par 108 % de frais de gestion) y compris le pas de lissage apparu depuis la révision fiscale de 2017.

Après délibération, à l'unanimité le Conseil Municipal décide d'augmenter les cotisations de 1 % par rapport à 2022 et demande au Maire de procéder au recouvrement de ce remboursement d'impôts fonciers dus par les commerçants présents au 1^{er} janvier 2023, pour cette année 2023 :

Boucherie Charcuterie Épicerie (l'Idée Halles) : 953,57 €,

Boulangerie-Pâtisserie (La Villainaise) : 713,07 €,

Salon de coiffure (Espace Créatif) : 338,56 €,

Restaurant (La Belle Époque) : 749,44 €.

2023-11-03 : REMBOURSEMENT DES TAXES D'ORDURES MÉNAGÈRES : RÉPARTITION POUR LES LOCATAIRES DES LOGEMENTS COMMUNAUX :

Le Maire rappelle que, conformément à La Loi, la taxe des ordures ménagères réglée par le propriétaire peut être remboursée par les locataires s'ils sont présents au 1^{er} janvier de l'année, selon le décompte fourni par le centre des impôts pour les logements communaux situés au 30 rue Principale (1^{er} et 2^{ème} étage).

Le Maire propose pour 2023 de faire procéder à l'acquiescement de cette taxe des ordures ménagères et de demander aux locataires :

Logement du 1^{er} étage : 92 €

Logement du 2^{ème} étage : 58 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023-11-04 : SUBVENTIONS À DEUX ASSOCIATIONS :

1* TERRE, COMMERCE ET ARTISANAT DE VILLAINES 2024 POUR LA FÊTE DE LA TERRE:

Le Maire rappelle que, lors du vote du budget 2023, il avait été prévu au compte 6574 "Subventions aux associations" une somme de cinq mille euros en prévision de la fête de la Terre qui se déroulera les 30, 31 août et 1^{er} septembre 2024 à Villaines.

Le président de l'association sollicite le versement de cette subvention de 5 000 €.

Le Maire propose d'accéder à cette demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2* CYCLO SPORTS FLECHOIS POUR L'ÉPREUVE CYCLISTE DU SAMEDI 8 JUILLET 2023 :

Le Maire présente la demande de remboursement de 1 004,25 € correspondants aux frais engagés par l'association Cyclo-Sport Fléchois (CSF) pour l'épreuve cycliste "Prix de la Municipalité de Villaines-sous-Malicorne" du samedi 08 juillet 2023.

Il propose de voter une subvention de 1 004,25 € pour rembourser les frais au CSF.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023-11-05 : PERSONNEL COMMUNAL :

1* CHÈQUE CADEAU POUR LES AGENTS :

Le Maire rappelle aux membres, que, lors d'une précédente réunion, il avait expliqué vouloir se renseigner auprès des maires des communes membres de la Communauté de Communes du Pays Fléchois sur l'octroi d'un chèque cadeau au personnel.

Il propose d'offrir un chèque cadeau de 150 € par agent communal, valable dans les quatre commerces villainais (Épicerie-boucherie, boulangerie-pâtisserie, salon de coiffure et restaurant) avec une date de validité limitée dans le temps.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2* PRIME AU POUVOIR D'ACHAT :

Considérant la difficulté de recrutement d'agents et le manque de rémunérations de certains agents en particulier en catégorie C, Le Maire indique, en lien avec la Communauté de Communes du Pays Fléchois, réfléchir à la mise en place d'une prime au pouvoir d'achat de huit cents euros maximum, en fonction du point d'indice et proratisée au temps de travail.

Ce point sera étudié lors de la prochaine séance le 07 décembre 2023.

2023-11-06 : SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

FIXATION TARIF REDEVANCE ASSAINISSEMENT ANNÉE 2024 :

Le Maire explique aux élus que, dans la perspective de la prochaine facturation du prestataire de service VEOLIA EAU, il y a lieu de fixer les tarifs Assainissement applicables à compter du 1^{er} janvier 2024.

Considérant :

- la création du contrat de prestation du service assainissement public annuel à compter du 1^{er} juillet 2014, la création d'une régie directe communale et la convention avec l'entreprise VEOLIA EAU pour collecter la redevance d'assainissement,
- les frais de remboursement d'emprunt, suite à la création de la nouvelle station et les frais de fonctionnement du service, comptant environ 240 foyers,
- les résultats du compte administratif 2023, les investissements à prévoir et
- la future compétence communautaire en 2026,

Après délibération, le Maire propose de modifier les tarifs décidés le 1^{er} décembre 2022 (délibération n°2022-11-01) comme suit :

L'abonnement semestriel est maintenu à **20,51 € HT**

Le tarif de la consommation passe de 1,72 € HT à **1,74 € HT** par mètre cube (+1 %).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023-11-07 : ATTRIBUTION TRAVAUX EXTENSION RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT POUR LES 4 ET 6 RUE D'ANJOU :

Le Maire présente le rapport du Maître d'Œuvre chargé de l'extension du réseau d'assainissement des 4 et 6 rue d'Anjou pour la desserte des parcelles AB 72 et 84, et la délibération de la commission communale d'appel d'offres (CAO).

Quatre entreprises avaient été consultées en octobre 2023 avec remise des plis le jeudi 26 octobre 2023 à 12h00, et ouverture des plis le lundi 30 octobre 2023 à 9h00.

L'entreprise DLE OUEST du groupe EIFFAGE située 84 rue Pierre Martin au Mans est la moins disante pour un montant de 7 883,50 € HT.

Le Maire propose de valider la décision de la CAO.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023-11-08 : ACQUISITION QUAI ET CAVE DE LA GARE :

Le Maire rappelle que, lors de la précédente réunion, l'acquisition du quai et de la cave de la Gare avait été évoquée.

Un mail d'intention a été fait le 26 octobre 2023 aux dirigeants de NEXITY qui gèrent les biens immobiliers de la Société Nationale des Chemins de Fer (SNCF). Le Maire présente le courrier et indique être en attente de la réponse.

Le défrichage et le démontage des rails de la voie devrait débuter début 2024, et les travaux de création de la voie verte La Flèche-La Suze pourraient être livrés, pour le tronçon Malicorne-La Flèche en fin 2025, début 2026.

Il n'y aura pas d'enrobé sur cette voie, et la question se pose pour l'utilisation par des cavaliers sur leur monture.

2023-11-09 : DÉCISIONS MUNICIPALES OCTOBRE NOVEMBRE 2023 :

Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation :

N°	Nature	Objet de la Décision
65-2023	Déclaration d'Intention d'Aliéner 2023-06 Me Céline YVER-FOURQUEMIN 3 bld du Général Koenig 61200 Argentan	Parcelles ZI 94 située 17 allée de la Mission, Ne fait pas valoir le Droit de Prémption Urbain.
66-2023	Devis 202212 COMPAIN Florent EI 20 rue de l'Argance 72270 Villaines s Malicorne	Vente de plantations : 1 594,17 €.
67-2023	Devis 10/2023DE01 Atelier Franck COUBARD La Drouerie 72270 Villaines sous Malicorne	Fourniture et pose de 2 panneaux contre-plaqué pour le fond de la remorque : 398,40 € HT.
68-2023	Devis 130456605 WURTH ZIO rue G. Besse 67158 Erstein cedex	Fournitures de Vêtements de travail pantalon, genouillères, gants : 132,33 € HT.
69-2023	Devis PRHCG2308SQH248 PROTECTHOMS ZIO Bazouges, 12 rue Gutenberg 53 Château-G.	Produits d'entretien ménager Stradol et sacs aspirateur pour la cantine : 351,16 € HT.
70-2023	Devis 20231000221 ALPHA-COM 152 rue Étienne Falconnet 72100 Le Mans	Location mensuelle d'un routeur 4G avec accès internet : 11,67 € HT.
71-2023	Devis 20231000231 ALPHA-COM 152 rue Étienne Falconnet 72100 Le Mans	Pré-fibrage avec pose de GC pour la salle des fêtes : 1 859,65 € HT.
72-2023	Devis 2304751-01 LEBLANC Illuminations 6-8 rue Michael Faraday ZIS 72027 Le Mans c.	Fourniture d'un rideau et d'une grande étoile pour les illuminations : 455,23 € HT.
73-2023	Devis 23DEV-MAKA-02798 SCHILLER 6 rue Raoul Follereau 77600 Bussy Saint Georges	Fourniture d'une glace avant pour un défibrillateur : 119 € HT.
74-2023	Devis 33213 PASTEAU 315 avenue Rhin et Danube 72200 La Flèche	Fourniture et pose d'un thermostat d'ambiance programmable Accueil Mairie : 394,19 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

2023-11-10 : REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE COMMUNALE À UNE ÉLUE :

Marie-Jo ROUAULT, intéressé dans la délibération sort de la salle.

Le Maire présente aux membres une facture du centre Leclerc de La Flèche relatif à l'achat d'un coffret « sortie culturelle » en remerciement de travaux effectués bénévolement

par un villainais pour la commune. Il y a lieu de rembourser la somme de 139,90 € TTC à Marie-Jo ROUAULT.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Marie-Jo ROUAULT revient dans la salle.

2023-11-11 : COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE :

Le Maire invite les membres à honorer de leur présence, la commémoration de l'Armistice du 11 novembre. Elle se déroulera le samedi 11 novembre 2023. Installation des tables et chaises, nappes, serviettes, vaisselle à 9h15 à la salle des fêtes de Villaines, parallèlement, dépôt de gerbes à Arthezé ; 10h15 rassemblement sur la place des Anciens Combattants et défilé avec l'Harmonie Le Bailleul-Villaines ; 10h30 Messe en l'église "Saint-Germain" de Villaines ; 11h30 Défilé et dépôt de gerbes au Monument aux Morts au cimetière ; 12h00 Vin d'honneur à la salle des fêtes de Villaines.

Ensuite remise en état de la salle : ménage--lavage vaisselle- aspirateur-serpillage car la salle des fêtes est louée à quinze heures.

Le Maire incite, comme chaque année, les élus à participer à cette cérémonie du souvenir. Leur présence est fort appréciée par la population pour ce moment important.

Les conseillers présents s'inscrivent pour aider aux différentes préparations. Les brioches ont été commandées.

2023-11-12 : ORGANISATION DU SPECTACLE-GOÛTER DES AÎNÉS DU DIMANCHE 26 NOVEMBRE 2023 :

Le Maire invite les élus du Conseil Municipal et du Centre Communal d'Action Sociale et leur conjoint à assister au spectacle et au goûter qui suivra, prévu le dimanche 26 novembre 2023 à 14h30 à la salle des fêtes pour les aînés de la commune. Le duo "Cours Toujours" y interprétera des chansons françaises.

Les élus s'inscrivent.

Un choix de gâteaux est proposé aux membres qui retiennent gâteau aux "Fruits rouges". Une dizaine de "Royal chocolat" sera commandée en plus.

La mise en place de la salle se fera à 10h00 ce dimanche 26 novembre.

2023-11-13 : COMPTE RENDU DES TRAVAUX ET COMMISSIONS EN COURS : **1* COMMISSION CADRE DE VIE**

Laurence COSNARD propose aux membres de la commission Cadre de Vie de se réunir ce vendredi 10 novembre à 10h00 en mairie. Elle recevra le commercial de l'entreprise PROLUDIC pour l'aménagement du "Jardin de la Mission".

Le montage des illuminations aura lieu le vendredi 08 décembre à partir de 8h00. En raison de l'arrêt maladie de l'agent technique, une nacelle avec chauffeur est réservée. Les conseillers municipaux sont sollicités pour palier l'absence de l'agent, avec leur gilet fluorescent.

Le chargement du camion communal et des véhicules fourgons de certains élus se fera le jeudi 7.

2* COMMISSION INFRASTRUCTURES BÂTIMENTS

Joël BIGNON annonce que la pose de la fibre dans la salle des fêtes va pouvoir être réalisée grâce à l'intervention de l'entreprise ALPHA COM pour 1 859,65 € HT. La gaine d'origine a été bloquée par la création d'un massif de fleurs.

Le bureau d'études OHM Ingénierie a passé une aiguille, qui a d'ailleurs été arrachée au retrait. L'endroit exact du blocage a pu ainsi être défini. Deux regards vont être installés et la fibre contournera le massif. L'intervention se fera dans onze jours.

La ventilation de la Centrale de Traitement d'Air (CTA) est tombée en panne avec l'humidité récurrente. Il y a d'ailleurs une fuite d'eau dans le local technique. Le toit terrasse n'est pas étanche. Il faudrait voir avec l'architecte pour faire fonctionner la garantie

décennale. Les travaux de la pièce du bar : peinture et placard sont terminés. La serrure mise en place paraît légère à l'association Générations Mouvement.

Un troisième défibrillateur communal a été installé au stade.

Les jeux dans les aires de jeux et au stade doivent être contrôlés annuellement par un organisme agréé. L'entreprise SOLÉUS a fourni un devis de 360 € TTC. Le contrôle s'effectuera en même temps que pour les jeux des autres communes du pays fléchois.

Après délibération, à l'unanimité le Conseil Municipal décide de faire appel à cette société pour 2024, si cela correspond au passage du technicien.

A l'école le réaménagement des sanitaires va imposer d'autres travaux d'accessibilité, non prévus au budget.

3* COMMISSION COMMUNICATION

Marie-Jo ROUAULT annonce que la création du bulletin communal est en cours. Il sera composé de vingt pages. Lors de la réunion de la commission ce mercredi 8 novembre, la distribution du bulletin chez les villainais a été envisagé par les élus en raison de l'absence de l'agent communal. Une répartition par rue et route sera préparée et la distribution se fera entre le 21 et le 23 décembre. Avant, il faudra insérer le calendrier du service environnement de la Communauté de Communes et la carte de vœux.

4* COMMISSION GRANDIR À VILLAINES

Christelle PHILIPPE annonce que le chantier d'argent de poche s'est déroulé sur quatre après midi du 30 octobre au 3 novembre 2023. Cinq jeunes sur six prévus ont œuvré dans une bonne ambiance pour réaliser la peinture de la pièce arrière du bar de la salle des fêtes et à l'entretien extérieur, même sous la pluie. Elle remercie sincèrement les conseillers municipaux qui ont donné de leur temps pour accompagner les jeunes.

Une agente contractuelle a trouvé un Contrat à Durée Illimité (CDI) dans une autre commune, aussi faut-il recruter une nouvelle personne pour un contrat très partiel. Elle remercie encore la mobilisation des élus pour l'aide effectuée auprès des agents périscolaires et des élèves.

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE :

Christelle PHILIPPE résume le dernier conseil d'école du 09 novembre 2023.

EFFECTIFS : 87 élèves

-classe maternelle : 17 élèves (3TPS/7PS/7MS) et 18 en janvier

-classe CP-CE1 : 21 élèves (7 CP – 14 CE1)

-classe CE2-CM1 : 26 élèves (7 CE2 – 19 CM1)

-classe GS-CM2 : 23 (9 GS – 14 CM2).

Le règlement intérieur de l'école a été mis à jour, notamment pour valider les entrées et sorties de l'école.

PROJETS

- Projet Cirque sur l'année scolaire qui sera relancé sur différents temps forts : Carnaval, animation et ateliers avec l'espace faïence de Malicorne, achat de matériel en vue d'une exposition en fin d'année et d'une participation au projet « Chapeau l'artiste » ... Aide du rectorat de 2444 € et 12 € par élève soit 1044 € par la commune. L'amicale des Parents d'Élèves a entièrement financé la classe de découverte du 25/09 au 6/10.
- projet végétalisation de la cour en relation avec la commune, le CAUE et la CPIE. « Notre école faisons la ensemble » validé, mais en attente d'une participation financière.
- Présentation du protocole PHARE (Programme de lutte contre le HARcèlement à l'Ecole)
- Des numéros sont affichés dans les classes.
- Des numéros destinés aux familles sont affichés sur le panneau à l'entrée de l'école.
- Une équipe ressource au sein de la circonscription habilitée à écouter les enfants en cas de situation de harcèlement avec la méthode de la préoccupation partagée.
Temps dédiés en Education morale et civique à la prévention du harcèlement.

TRAVAUX ET ACHATS

Remerciements à la mairie pour les premières demandes d'entretien effectuées.

Une baie vitrée est fissurée dans la classe des GS/CM2.

Organisation des travaux de réaménagement des sanitaires : Démolition durant les vacances de printemps et travaux en simultané.

Chauffage à voir dans la classe maternelle car il y a une coupure en début d'après-midi et la salle de sieste est froide.

PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS PROPOSÉES PAR LES TEP pour programmation du Pass éducatif 2023-2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

2023-11-14 : INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES :

ZAEEnR : La consultation, en mairie, pour les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAEEnR), préparée lors du précédent conseil municipal se termine le samedi 18 novembre 2023. Une délibération approuvant ou non les zones communales proposées par l'État devra être prise le 07 décembre 2023.

ZAN : La séance plénière des conseillers municipaux prévue le mercredi 29 novembre prochain sur la Zéro Artificialisation Nette (ZAN) est reportée à une date ultérieure.

NORAS : Le Maire a signé le permis de construire de la nouvelle usine du maroquinier NORAS à La Bertraie. Il y aura cinq mille mètres carrés de bâtiments.

LES CONNECTÉS : Les volontaires en service civique du dispositif "Les Connectés" interviendront à Villaines, tous les mercredis de 10h00 à 12h00 à partir du 06 décembre 2023.

2023-10-13 : QUESTIONS DIVERSES :

Le Maire rappelle que le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 7 décembre 2023.

L'acquisition d'une partie de la parcelle ZS 39 "chemin Criquet" a été signée le 18 octobre 2023.

TOUR DE TABLE : Comme à chaque séance, les élus sont invités à exposer des questions orales ayant trait aux affaires de la commune.

Jean-Marie PRECHAIs demande quelles seront les actions menées par la structure GEMAPI (GESTion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) dans le centre du village. Des travaux sont programmés en 2025, 2026 et 2027. Un bassin de rétention sera créé au Sud de l'agglomération, rue d'Anjou. L'acquisition du terrain devra être réalisée par la commune. Sur Villaines, la réfection du cours d'eau l'Argance sera conduite par GEMAPI, par phases jusqu'à son embouchure à Durtal.

Il informe que le compte pour la Fête de la Terre, des Artisans et des Commerçants de Villaines (FTACV), est ouvert. Le prochain bureau de l'association est élargi aux associations villainaises et la prochaine réunion publique aura lieu le 22 novembre. Pour cette grande festivité communale, il y aura besoin de trouver des bénévoles pour aider mais aussi des convives pour les soirées. Le bourg sera décoré aux couleurs des jeux olympiques.

Marie-Laure MÉTIVIER expose que pour de nombreux parents, il devient difficile de faire garder les jeunes enfants, en raison du manque d'assistantes maternelles.

Ce dossier est à prendre à bras le corps car depuis deux ans, on compte deux "nourrices" de moins : seulement 8 à Villaines et quelques assistantes maternelles seront en retraite dans les années à venir.

Des solutions pourraient exister : Micro-crèches, mais il y a des problèmes de locaux ; Maisons d'Assistants Maternelles (qui peuvent être construites par les communes), le projet doit être porté par des professionnelles.

Le Maire rajoute qu'au sein du pays fléchois, il y a une grande pénurie de logements. La construction en général est très compliquée, en ce moment, ce qui implique des difficultés pour accueillir les nouveaux travailleurs. La garde d'enfants reste le deuxième enjeu pour permettre la disponibilité des candidats à l'emploi.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La séance est levée à vingt-trois heures quarante-huit minutes.

Les membres présents ont signé le présent registre.

Laurent HUBERT

Marie-Laure MÉTIVIER

Christelle PHILIPPE

Christelle DOLBEAU

Joël BIGNON

Laurence COSNARD

Marie-Jo ROUAULT

Christophe PERDRIX

Jean-Marie PRECHAIS

Virginie CARRÉ

Gervais COMPAIN